Schilo
Découvrir Jésus

FICHE D'ÉTUDE BIBLIQUE

PAR012 · PARABOLES

Le filet

1.1. Une parabole qui annonce la séparation finale La parabole du filet, rapportée exclusivement par Matthieu, conclut une série d'enseignements de Jésus consacrés au royaume…

EN BREF

La parabole du filet (Matthieu 13.47-50), propre à Matthieu, conclut le discours de Jésus sur le royaume des cieux. À partir d'une scène de pêche en Galilée, elle annonce qu'à la fin du monde les anges sépareront les justes des méchants, comme les pêcheurs trient les poissons rassemblés par le filet. L'étude replace le texte dans Matthieu 13, éclaire le contexte de la pêche et le terme grec sagēnē, et le rapproche de l'ivraie et d'autres textes sur le jugement. Elle souligne la patience divine, la certitude du jugement et la responsabilité de chacun, tout en évitant d'allégoriser chaque détail du récit.

LECTURE	RÉFÉRENCES	LIVRES CITÉS	NIVEAU
130 min	**112**	**12**	**Moyen**

PUBLIC	PUBLIÉE	MISE À JOUR
Intermédiaire	**25/11/2026**	**25/11/2026**

CLASSEMENT

PARCOURS	Discours en paraboles de Matthieu 13
THÈME	Paraboles du Royaume
SÉRIE	Discours en paraboles de Matthieu 13

PERSONNAGES
Jésus · Pierre · André · Jacques · Jean · Les anges · Les pêcheurs · Les justes · Les méchants

LIEUX
Mer de Galilée · Galilée · Rivage

PÉRIODES
Ministère de Jésus en Galilée · Fin du monde · Temps présent du royaume

MOTS-CLÉS
parabole du filet · Matthieu 13 · royaume des cieux · jugement final · séparation · justes et méchants · anges · pêche en Galilée · sagēnē · fin du monde (+ 2, voir l'index)

NOTIONS
Royaume des cieux · Jugement final · Séparation des justes et des méchants · Patience divine · Responsabilité humaine · Eschatologie · Rassemblement et tri · Appartenance apparente au peuple de Dieu · Interprétation des paraboles

RÉFÉRENCES BIBLIQUES
Mt 13,47-50 · Mt 13,47-48 · Mt 13,49-50 · Mt 4,18-22 · Mt 7,21-23 · Mt 13,24-30 · Mt 13,36-43 · Mt 22,1-14 · Mt 25,31-46

SOURCE
https://schilo.org/par012-le-filet-academique/

EXPORTÉE LE
25/11/2026

DROITS
© 2026 Schilo — Tous droits réservés

SOMMAIRE

1. Introduction générale 3
2. La place de la parabole dans Matthieu 13 6
3. Analyse littéraire et structure de Matthieu 13.47-50 9
4. Analyse du texte grec de Matthieu 13.47-50 11
5. Le contexte historique et matériel de la pêche 15
6. La signification spirituelle des éléments de la parabole 17
7. La séparation finale entre les justes et les méchants 20
8. Le rôle des anges dans le jugement final 23
9. La fournaise ardente et la réalité du jugement 25
10. Comparaison entre la parabole du filet et celle de l'ivraie 28
11. Les relations entre la parabole du filet et les autres enseignements de Jésus 30
12. La portée théologique de la parabole 32
13. Les enseignements pratiques de la parabole 34
14. Les difficultés d'interprétation de la parabole 36
15. Synthèse exégétique et théologique 38
16. Conclusion générale 40
Lexique 42

RÉSUMÉ

L'article PAR012, consacré à la parabole du filet (Matthieu 13.47-50), présente cet enseignement de Jésus comme la conclusion du grand discours en paraboles sur le royaume des cieux. Rapportée uniquement par Matthieu, cette parabole utilise une scène familière de la pêche en Galilée pour annoncer une vérité solennelle : le rassemblement des hommes ne garantit pas un destin identique, car une séparation définitive entre les justes et les méchants interviendra à la fin du monde.

Le texte biblique, cité dans la version Louis Segond 1910, comporte deux parties. Les versets 47-48 décrivent l'image : un grand filet jeté dans la mer ramasse des poissons de toute espèce. Une fois rempli, il est tiré sur le rivage par les pêcheurs, qui mettent dans des vases ce qui est bon et jettent ce qui est mauvais. Les versets 49-50 donnent l'explication de Jésus : à la fin du monde, les anges sépareront les méchants d'avec les justes et jetteront les méchants dans la fournaise ardente, où il y aura des pleurs et des grincements de dents. Cette explication directe limite les risques d'interprétations arbitraires. Le sujet central n'est pas la technique de la pêche, mais le jugement final.

L'article replace la parabole dans l'organisation de Matthieu 13. Le discours suit une progression cohérente. Le semeur montre les différentes réactions à la parole du royaume. L'ivraie explique la coexistence temporaire des justes et des méchants. Le grain de moutarde et le levain illustrent un développement à partir de commencements modestes. Le trésor caché et la perle de grand prix soulignent la valeur incomparable du royaume. Le filet annonce enfin son accomplissement par la séparation finale. Le changement de perspective est net : après la découverte du royaume et la réponse

qu'elle suscite, Jésus attire l'attention sur l'aboutissement du temps accordé aux hommes. Le royaume possède ainsi une dimension présente et une dimension future.

Le contexte historique éclaire l'image. La pêche était une activité économique importante autour du lac de Galilée, et plusieurs disciples, Pierre, André, Jacques et Jean, étaient pêcheurs (Matthieu 4.18-22). Le terme grec sagēnē désigne un grand filet de type seine. À la différence d'une ligne à hameçon, il ne sélectionne pas les poissons au moment de la capture et rassemble indistinctement ce qui se trouve dans la zone déployée. Le tri n'intervient qu'après, sur le rivage. Cette succession de deux moments fonde l'enseignement de Jésus.

L'article souligne aussi la singularité matthéenne de la parabole, sans parallèle chez Marc ni chez Luc. Cette particularité correspond à l'attention de Matthieu pour le jugement, la justice et l'accomplissement du royaume. Elle rejoint d'autres textes : Matthieu 7.21-23, l'ivraie en 13.24-30 et 36-43, les invités aux noces en 22.1-14 et la séparation des brebis et des boucs en 25.31-46. Tous montrent que l'appartenance apparente au peuple de Dieu ne dispense pas du jugement divin.

Sur le plan théologique, la question posée est la suivante : pourquoi le royaume est-il comparé à un filet qui rassemble des poissons dont certains seront rejetés ? La réponse tient à la distinction entre rassemblement et tri. Être présent dans le filet ne garantit pas d'être conservé, et être extérieurement associé au rassemblement lié au royaume ne prouve pas qu'on appartienne véritablement aux justes. L'article met en garde contre la tentation de transformer chaque détail matériel (filet, vases, rivage) en symbole indépendant, puisque Jésus précise lui-même l'élément central : la séparation finale entre justes et méchants.

La parabole met ainsi en avant la patience divine pendant le temps présent, la certitude du jugement à venir et la responsabilité de chaque être humain devant Dieu. Les anges apparaissent comme les exécutants de la séparation, et le sort des méchants est décrit avec gravité. L'étude annonce enfin une comparaison avec la parabole de l'ivraie, afin de dégager leurs enseignements communs et leurs différences.

La méthode adoptée distingue les affirmations explicites du texte biblique des interprétations possibles, analyse les termes grecs et les étapes de la scène, et vise à comprendre avec précision ce que Jésus enseigne sur le royaume des cieux et son accomplissement, sans multiplier les hypothèses.

1. Introduction générale

1.1. Une parabole qui annonce la séparation finale

La parabole du filet, rapportée exclusivement par Matthieu, conclut une série d'enseignements de Jésus consacrés au royaume des cieux. À travers une scène familière de la pêche en Galilée, Jésus révèle une vérité fondamentale : le rassemblement des hommes ne signifie pas que tous connaîtront le même destin. À la fin du monde, une séparation définitive interviendra entre les justes et les méchants. Cette parabole souligne ainsi la patience divine pendant le temps présent, la certitude du jugement à venir et la responsabilité de chaque être humain devant Dieu.

La parabole du filet occupe une place particulière dans le discours de Jésus rapporté au chapitre 13 de l'Évangile selon Matthieu. Elle intervient après les paraboles du trésor caché et de la perle de grand prix, qui mettent en évidence la valeur incomparable du royaume des cieux.

Le changement de perspective est significatif. Alors que les deux paraboles précédentes insistent sur la valeur du royaume et sur la réponse qu'il suscite, celle du filet attire l'attention sur son accomplissement final.

Jésus ne décrit plus principalement la découverte du royaume, mais la séparation qui interviendra lorsque le temps accordé aux hommes sera achevé.

L'image choisie est celle d'un grand filet jeté dans la mer, qui rassemble des poissons de toutes sortes. Lorsque le filet est rempli, les pêcheurs le tirent sur le rivage et procèdent au tri.

Cette opération ordinaire devient l'illustration d'une réalité spirituelle solennelle : à la fin du monde, les anges sépareront les méchants d'avec les justes.

1.2. Le texte biblique de référence

La parabole se trouve dans Matthieu 13.47-50.

Jésus déclare :

« Le royaume des cieux est encore semblable à un filet jeté dans la mer et ramassant des poissons de toute espèce. Quand il est rempli, les pêcheurs le tirent ; et, après s'être assis sur le rivage, ils mettent dans des vases ce qui est bon, et ils jettent ce qui est mauvais. Il en sera de même à la fin du monde. Les anges viendront séparer les méchants d'avec les justes, et ils les jetteront dans la fournaise ardente, où il y aura des pleurs et des grincements de dents. »

Matthieu 13.47-50 - Louis Segond 1910.

Ce passage comporte deux parties distinctes.

La première, Matthieu 13.47-48, présente l'image du filet et du tri des poissons.

La seconde, Matthieu 13.49-50, donne l'explication de Jésus et identifie clairement la portée eschatologique de la parabole.

Cette explication directe limite les risques d'interprétations arbitraires. Le sujet central n'est pas la technique de la pêche, mais le jugement final.

1.3. Une parabole propre à l'Évangile selon Matthieu

Contrairement à plusieurs autres paraboles du royaume, celle du filet ne possède pas de parallèle direct dans les Évangiles selon Marc et Luc.

Cette particularité correspond à l'attention que Matthieu accorde au jugement, à la justice et à l'accomplissement du royaume des cieux.

On retrouve ces thèmes dans plusieurs enseignements de Jésus, notamment :

- Matthieu 7.21-23 : ceux qui invoquent le Seigneur sans accomplir la volonté du Père.
- Matthieu 13.24-30 et 36-43 : la parabole de l'ivraie et son explication.
- Matthieu 22.1-14 : les invités aux noces et l'homme dépourvu du vêtement de noces.
- Matthieu 25.31-46 : la séparation des brebis et des boucs.

Ces passages ne présentent pas des scènes identiques, mais ils soulignent tous que l'appartenance apparente au peuple de Dieu ne dispense pas du jugement divin.

La parabole du filet s'inscrit dans cette continuité.

1.4. Le contexte de la pêche en Galilée

L'image employée par Jésus devait être particulièrement compréhensible pour ses auditeurs.

La pêche constituait une activité économique importante autour du lac de Galilée, également appelé mer de Galilée.

Plusieurs disciples de Jésus exerçaient eux-mêmes le métier de pêcheur, notamment Pierre, André, Jacques et Jean.

Matthieu 4.18-22 rapporte leur appel alors qu'ils travaillaient avec leurs filets.

Le filet mentionné dans la parabole évoque un grand filet de pêche destiné à rassembler de nombreux poissons. Le terme grec employé, *sagēnē* (σαγήνη), désigne un filet de grande dimension, généralement compris comme une seine.

Contrairement à une ligne munie d'un hameçon, ce type de filet ne sélectionne pas individuellement les poissons au moment de leur capture.

Il rassemble indistinctement les prises présentes dans la zone où il est déployé.

Le tri intervient ensuite, lorsque le filet est ramené sur le rivage.

Cette succession des opérations constitue précisément le fondement de l'enseignement de Jésus.

1.5. La problématique théologique de la parabole

La parabole soulève une question essentielle : pourquoi le royaume des cieux est-il comparé à un filet qui rassemble des poissons dont certains seront finalement rejetés ?

La réponse suppose de distinguer deux moments.

Le premier correspond au rassemblement, pendant lequel les poissons de différentes espèces se trouvent réunis dans un même filet.

Le second correspond au tri, qui intervient lorsque la pêche est achevée.

Jésus établit une correspondance entre cette séparation et le jugement à la fin du monde.

La présence des poissons dans le filet ne garantit donc pas leur conservation.

De même, le fait d'être extérieurement associé au rassemblement lié au royaume ne suffit pas à établir qu'une personne appartient véritablement aux justes.

Il convient cependant de ne pas transformer chaque détail matériel de la pêche en symbole spirituel indépendant. Jésus précise lui-même l'élément central de la comparaison : la séparation finale entre les justes et les méchants.

1.6. Objectifs et méthode de l'étude

L'étude de Matthieu 13.47-50 poursuivra plusieurs objectifs complémentaires.

Elle examinera d'abord la place de la parabole dans l'organisation du discours de Matthieu 13 et ses relations avec les autres paraboles du royaume.

Elle analysera ensuite les termes grecs du passage, le contexte historique de la pêche et les différentes étapes de la scène décrite par Jésus.

Une attention particulière sera accordée à l'explication donnée dans Matthieu 13.49-50, notamment au rôle des anges, à la distinction entre les justes et les méchants et à la signification du jugement final.

Enfin, l'étude comparera la parabole du filet à celle de l'ivraie afin d'identifier leurs enseignements communs et leurs différences.

Cette démarche distinguera les affirmations explicites du texte biblique des interprétations qui peuvent en être proposées.

L'objectif n'est pas de multiplier les hypothèses, mais de comprendre avec précision ce que Jésus enseigne sur le royaume des cieux et son accomplissement.

2. La place de la parabole dans Matthieu 13

2.1. Un discours consacré aux mystères du royaume

Le chapitre 13 de Matthieu rassemble plusieurs paraboles par lesquelles Jésus révèle différents aspects du royaume des cieux.

Ces enseignements montrent que le royaume possède une dimension présente, déjà manifestée dans le ministère de Jésus, mais également une dimension future, dont l'accomplissement demeure attendu.

La parabole du semeur met en évidence les différentes réactions à la parole du royaume.

La parabole de l'ivraie explique la coexistence temporaire des justes et de ceux qui appartiennent au mal.

Les paraboles du grain de moutarde et du levain illustrent le développement du royaume à partir de commencements qui peuvent sembler modestes.

Les paraboles du trésor caché et de la perle de grand prix soulignent sa valeur incomparable.

Enfin, la parabole du filet annonce la séparation définitive qui interviendra à la fin du monde.

Cette progression donne au discours une cohérence remarquable.

Le royaume est annoncé, reçu de différentes manières, se développe dans le monde, possède une valeur incomparable et connaîtra un accomplissement marqué par le jugement.

2.2. Une conclusion qui rejoint la parabole de l'ivraie

La proximité entre la parabole du filet et celle de l'ivraie est particulièrement importante.

Dans les deux enseignements, Jésus présente une situation où les justes et les méchants ne sont pas immédiatement séparés.

Dans la parabole de l'ivraie, le blé et l'ivraie grandissent ensemble jusqu'à la moisson.

Dans celle du filet, les poissons de différentes sortes demeurent réunis jusqu'au moment où le filet est ramené sur le rivage.

Les deux récits annoncent ensuite une séparation finale accomplie avec l'intervention des anges.

Cette correspondance confirme que le jugement ne constitue pas un thème secondaire du discours, mais l'une de ses conclusions essentielles.

Toutefois, les deux paraboles ne sont pas de simples répétitions.

L'ivraie insiste particulièrement sur la coexistence pendant la croissance et sur le refus d'une séparation prématurée.

Le filet met davantage l'accent sur le rassemblement indistinct et sur le tri effectué lorsque celui-ci est achevé.

2.3. La succession des paraboles et leur complémentarité

L'ordre des paraboles dans Matthieu 13 permet de comprendre plusieurs aspects complémentaires du royaume des cieux.

Les premières paraboles décrivent principalement la manière dont la parole du royaume est accueillie et les conditions dans lesquelles son développement se poursuit.

Les paraboles du trésor caché et de la perle de grand prix introduisent ensuite une perspective plus personnelle. Elles montrent que la découverte du royaume conduit à reconnaître sa valeur incomparable.

La parabole du filet apporte une précision décisive : le royaume ne peut être compris uniquement à partir de son annonce, de sa croissance ou de sa valeur. Il faut également considérer son accomplissement final.

Cette dernière parabole rappelle que le rassemblement présent ne supprime pas la nécessité d'une séparation future.

La progression du discours peut ainsi être comprise selon trois grandes perspectives :

- **La réception du royaume** : les hommes réagissent différemment à la parole de Dieu.
- **Le développement du royaume** : son action se poursuit dans un monde où le bien et le mal coexistent.
- **L'accomplissement du royaume** : Dieu établira définitivement la distinction entre les justes et les méchants.

Cette organisation met en évidence la continuité entre le ministère terrestre de Jésus et le jugement annoncé pour la fin du monde.

2.4. La place du filet après le trésor et la perle

La proximité immédiate des trois paraboles mérite une attention particulière.

Dans Matthieu 13.44, un homme découvre un trésor caché dans un champ. Il vend tout ce qu'il possède pour acquérir ce champ.

Dans Matthieu 13.45-46, un marchand recherche de belles perles. Lorsqu'il en trouve une de grand prix, il vend également tout ce qu'il possède pour l'acheter.

Ces deux récits soulignent la valeur exceptionnelle du royaume des cieux.

La parabole du filet, qui suit immédiatement, introduit cependant une autre dimension : tous ceux qui se trouvent dans le rassemblement représenté par le filet ne connaîtront pas le même sort.

Le contraste est important.

Les deux premières paraboles mettent en évidence la valeur du royaume. La troisième rappelle la réalité du jugement.

Il serait néanmoins excessif d'affirmer que Matthieu présente explicitement ces trois paraboles comme une progression chronologique obligatoire. Leur succession permet plutôt de reconnaître une complémentarité théologique.

Le royaume possède une valeur incomparable, mais son accomplissement comporte également une séparation définitive.

2.5. Une parabole adressée aux disciples

Le contexte immédiat permet de préciser les destinataires de cet enseignement.

Selon Matthieu 13.36, Jésus quitte la foule et entre dans la maison. Ses disciples s'approchent alors de lui pour demander l'explication de la parabole de l'ivraie.

Les enseignements qui suivent, notamment ceux du trésor caché, de la perle de grand prix et du filet, appartiennent à cette séquence privée.

Cette observation est importante.

Jésus ne réserve pas à ses disciples uniquement des promesses concernant le royaume. Il leur enseigne également la certitude du jugement final.

La proximité avec Jésus et la connaissance de ses enseignements ne doivent donc pas conduire à négliger la responsabilité spirituelle.

Matthieu 13.51 confirme cette dimension pédagogique lorsque Jésus demande :

« Avez-vous compris toutes ces choses ? Ils lui répondirent : Oui. »

Cette question montre que les paraboles forment un ensemble d'enseignements que les disciples doivent comprendre et retenir.

2.6. La parabole du filet comme conclusion du discours

La parabole du filet constitue la dernière comparaison introduite par la formule « Le royaume des cieux est encore semblable » dans cette série.

Elle est suivie de la question de Jésus sur la compréhension des disciples, puis de l'image du maître de maison qui tire de son trésor des choses nouvelles et des choses anciennes.

Matthieu 13.53 marque ensuite la fin de cette séquence :

« Lorsque Jésus eut achevé ces paraboles, il partit de là. »

La position du filet à cet endroit du récit n'est donc pas secondaire.

Elle donne au discours une conclusion particulièrement solennelle.

Après avoir présenté la diversité des réactions humaines, la coexistence du bien et du mal, le développement du royaume et sa valeur incomparable, Jésus rappelle que l'histoire présente ne se prolongera pas indéfiniment.

Un terme lui est fixé.

À ce terme correspondra une séparation que Jésus attribue explicitement à l'intervention des anges.

La parabole du filet prépare ainsi les disciples à considérer le royaume des cieux non seulement dans sa manifestation présente, mais également dans son accomplissement définitif.

3. Analyse littéraire et structure de Matthieu 13.47-50

3.1. Une parabole construite en deux mouvements

Le récit présente une structure particulièrement claire.

La première partie, Matthieu 13.47-48, décrit une scène de pêche. Jésus utilise une activité ordinaire pour faire comprendre une réalité spirituelle.

La seconde partie, Matthieu 13.49-50, expose directement la signification de cette scène.

Cette organisation permet de distinguer l'image et son interprétation.

Dans la première partie, les acteurs sont des pêcheurs qui rassemblent puis trient des poissons.

Dans la seconde, Jésus mentionne les anges, les méchants, les justes et le jugement final.

Le passage de l'image à son explication est introduit par une formule déterminante :

« Il en sera de même à la fin du monde. »

Cette déclaration constitue la clé de lecture de toute la parabole.

Elle indique que le tri des poissons représente une séparation future et définitive entre deux catégories d'êtres humains.

3.2. Le rassemblement des poissons : Matthieu 13.47

Le premier verset présente trois éléments : le filet, la mer et les poissons de toute espèce.

Le filet est jeté dans la mer et rassemble des poissons sans distinction préalable.

L'expression « de toute espèce » souligne la diversité des prises.

Le texte ne précise pas que les poissons sont séparés pendant leur capture. Au contraire, ils sont réunis dans le même filet.

Cette caractéristique est essentielle pour comprendre la suite du récit.

Le rassemblement précède le tri.

Il faut cependant éviter d'identifier automatiquement chaque espèce de poisson à une nation, à une communauté religieuse ou à une catégorie sociale particulière.

Jésus ne donne pas une telle correspondance.

L'élément explicitement développé est la distinction finale entre les justes et les méchants.

3.3. Le filet rempli : Matthieu 13.48

La deuxième étape commence lorsque le filet est rempli.

Cette précision indique que l'opération de pêche atteint son terme.

Les pêcheurs ne procèdent pas au tri alors que le filet se trouve encore dans l'eau. Ils le ramènent d'abord sur le rivage.

L'ordre des actions est donc significatif :

- Le filet est jeté dans la mer.
- Il rassemble des poissons de différentes espèces.
- Il est rempli.
- Les pêcheurs le tirent sur le rivage.
- Ils séparent les bonnes prises des mauvaises.

Le texte présente ainsi une opération complète, depuis le rassemblement jusqu'à la sélection finale.

Dans l'explication de Jésus, cette dernière étape correspond à la fin du monde.

Il serait toutefois imprudent de chercher une signification prophétique indépendante dans le degré de remplissage du filet.

Le texte ne permet pas de calculer à partir de cette image le nombre des sauvés, celui des condamnés ou la date du jugement.

3.4. Le tri sur le rivage

Matthieu 13.48 précise que les pêcheurs s'assoient pour effectuer le tri.

Ce détail correspond à une activité méthodique, accomplie après la pêche.

Les poissons considérés comme bons sont placés dans des récipients, tandis que les mauvais sont rejetés.

La distinction ne repose donc pas sur la manière dont les poissons ont été capturés, puisqu'ils ont été rassemblés ensemble.

Elle apparaît au moment du tri.

L'explication de Jésus permet d'identifier le sens spirituel principal de cette opération : les méchants seront séparés des justes.

Le texte ne précise pas les critères matériels utilisés par les pêcheurs pour sélectionner les poissons. Il serait donc excessif d'assimiler systématiquement les poissons mauvais à des espèces interdites par les prescriptions alimentaires de Lévitique 11.9-12.

Cette hypothèse peut être examinée dans le contexte juif, mais elle ne constitue pas une affirmation explicite de Matthieu 13.47-50.

3.5. Le passage de la comparaison au jugement final

À partir de Matthieu 13.49, Jésus abandonne le vocabulaire de la pêche pour présenter directement la réalité annoncée.

Les pêcheurs ne sont plus mentionnés.

Ce sont désormais les anges qui interviennent.

Les poissons bons et mauvais deviennent, dans l'explication, les justes et les méchants.

Le rivage et les récipients disparaissent également de la description, car Jésus concentre son enseignement sur la séparation finale et sur le sort réservé aux méchants.

Cette transition montre que tous les détails de la parabole ne doivent pas nécessairement recevoir une

correspondance symbolique.

L'interprétation doit rester centrée sur les éléments que Jésus explique lui-même.

La certitude de la séparation finale constitue le cœur du message.

3.6. La conclusion solennelle de Matthieu 13.50

La parabole s'achève sur une déclaration particulièrement grave.

Les méchants seront jetés dans la fournaise ardente, où se trouveront les pleurs et les grincements de dents.

Cette formulation apparaît également dans l'explication de la parabole de l'ivraie, en Matthieu 13.42.

La répétition établit un lien direct entre les deux enseignements.

Dans les deux cas, Jésus annonce un jugement futur qui ne dépend pas de l'appréciation humaine.

Le jugement appartient à Dieu, et les anges accomplissent la séparation annoncée.

L'expression « pleurs et grincements de dents » souligne la gravité du sort décrit. Elle ne doit pas être atténuée au point de faire disparaître la portée de l'avertissement.

En même temps, l'interprétation doit respecter les limites du texte.

Jésus affirme ici la réalité du jugement et de ses conséquences, sans fournir une description exhaustive de toutes les modalités de la condamnation finale.

Cette distinction entre ce qui est affirmé et ce qui n'est pas précisé demeure indispensable à une lecture rigoureuse de la parabole.

4. Analyse du texte grec de Matthieu 13.47-50

4.1. L'importance du vocabulaire original

L'étude du texte grec permet de préciser plusieurs éléments de la parabole du filet.

Certains termes employés par Matthieu possèdent une signification particulière qui contribue à la compréhension de l'enseignement de Jésus.

L'analyse portera principalement sur le filet, le rassemblement des poissons, leur diversité, la séparation finale et les expressions relatives au jugement.

Cette démarche ne vise pas à rechercher des significations cachées dans chaque mot, mais à déterminer ce que le vocabulaire original apporte réellement à l'interprétation du passage.

4.2. Le filet : sagēnē (σαγήνη)

Le mot grec *sagēnē* désigne un grand filet de pêche, généralement identifié à une seine.

Ce terme apparaît dans le Nouveau Testament uniquement en Matthieu 13.47.

Cette particularité mérite d'être soulignée, car les Évangiles emploient ailleurs d'autres mots pour désigner les filets utilisés par les pêcheurs.

Par exemple, Matthieu 4.18 utilise le terme *amphiblēstron* pour désigner le filet que Pierre et André jettent dans la mer.

Le terme *sagēnē* évoque un équipement permettant de capturer simultanément une quantité importante de poissons.

La seine pouvait être déployée depuis une embarcation ou manœuvrée avec l'aide de pêcheurs se trouvant sur le rivage.

Elle permettait de rassembler des poissons de différentes espèces avant leur sélection.

Cette caractéristique correspond exactement à la scène décrite par Jésus.

Le choix de ce terme renforce donc l'idée d'un rassemblement initial sans sélection individuelle.

4.3. Le rassemblement : synagagousē (συναγαγούσῃ)

Le participe grec *synagagousē*, employé dans Matthieu 13.47, provient du verbe *synagō*, qui signifie rassembler, réunir ou recueillir.

Le mot décrit ici l'action du filet qui rassemble des poissons de différentes sortes.

Il ne désigne pas, à lui seul, une admission définitive dans le royaume de Dieu.

Cette distinction est importante.

Le rassemblement représenté par le filet précède la séparation annoncée dans les versets suivants.

Il serait donc incorrect de considérer que tous les poissons réunis dans le filet représentent nécessairement des personnes déjà reconnues comme justes devant Dieu.

Le texte souligne au contraire qu'une distinction doit encore intervenir.

L'emploi de ce verbe met ainsi en évidence l'étendue du rassemblement, sans anticiper le résultat du jugement.

4.4. Les poissons de toute espèce : ek pantos genous (ἐκ παντὸς γένους)

L'expression grecque *ek pantos genous* signifie littéralement « de toute sorte » ou « de toute espèce ».

Dans le contexte immédiat, elle désigne la diversité des poissons rassemblés par le filet.

Le terme *genos* peut, selon les passages, évoquer une espèce, une catégorie, une famille ou une origine.

Cependant, son sens doit être déterminé par le contexte.

Ici, il s'agit d'une scène de pêche.

Il n'est donc pas nécessaire d'y voir une référence explicite à toutes les nations de la terre.

Certes, l'universalité de l'annonce de l'Évangile constitue un enseignement biblique clairement établi, notamment en Matthieu 28.19.

Mais la parabole du filet ne développe pas directement ce thème.

Son objectif principal est de montrer que des éléments différents peuvent être rassemblés avant d'être séparés.

La diversité des poissons prépare ainsi l'annonce du jugement final.

4.5. Les poissons bons et mauvais : kala et sapra

Matthieu 13.48 distingue deux catégories de poissons.

Les premiers sont qualifiés de *kala*, terme provenant de *kalos*, qui peut signifier bon, beau ou convenable.

Les seconds sont désignés par *sapra*, provenant de *sapros*, qui signifie mauvais, pourri ou impropre.

Dans le contexte de la pêche, cette opposition peut évoquer des poissons conservés parce qu'ils conviennent à l'usage recherché, et d'autres rejetés parce qu'ils ne conviennent pas.

Le texte ne précise pas pourquoi certains poissons sont considérés comme mauvais.

Il serait donc imprudent d'affirmer qu'il s'agit exclusivement de poissons impurs au regard de la loi de Moïse.

La portée spirituelle de la distinction est toutefois explicitée par Jésus.

Dans Matthieu 13.49, les deux catégories correspondent aux justes et aux méchants.

La différence matérielle entre les poissons sert donc d'image à une distinction morale et spirituelle.

Il faut néanmoins observer que Jésus ne présente pas ici une explication détaillée de la manière dont un être humain devient juste devant Dieu.

Cette question doit être étudiée à partir de l'ensemble de l'enseignement biblique.

4.6. La fin du monde : synteleia tou aiōnos (συντέλεια τοῦ αἰῶνος)

L'expression *synteleia tou aiōnos* apparaît en Matthieu 13.49.

Elle est généralement traduite par « fin du monde » dans la version Louis Segond 1910.

Une traduction plus littérale serait « achèvement de l'âge » ou « consommation de l'époque ».

Le terme *synteleia* exprime l'idée d'un accomplissement ou d'une conclusion.

Le mot *aiōn* désigne ici un âge ou une période de l'histoire.

L'expression ne signifie donc pas nécessairement la destruction matérielle de l'univers au moment précis où la séparation est effectuée.

Elle désigne avant tout l'achèvement de l'ordre présent et l'intervention décisive du jugement divin.

Cette même expression apparaît notamment en Matthieu 13.39-40, dans l'explication de la parabole de l'ivraie.

Elle se retrouve également en Matthieu 24.3 et Matthieu 28.20.

Cette continuité de vocabulaire confirme l'importance du thème de l'accomplissement final dans l'Évangile selon Matthieu.

4.7. La séparation : aphoriousin (ἀφοριοῦσιν)

Dans Matthieu 13.49, le verbe *aphoriousin* signifie « ils sépareront ».

Il provient du verbe *aphorizō*, qui exprime l'action de mettre à part, de distinguer ou de séparer.

Le sujet de ce verbe est clairement identifié : les anges.

Jésus déclare que ceux-ci viendront séparer les méchants d'avec les justes.

Cette précision établit que la séparation finale ne relève pas d'une décision humaine.

Elle appartient à l'action divine, exécutée par les anges.

Le même verbe apparaît en Matthieu 25.32, lorsque le Fils de l'homme sépare les hommes comme un berger sépare les brebis des boucs.

Cette correspondance souligne l'unité de l'enseignement de Jésus concernant le jugement.

La séparation finale ne sera pas simplement une distinction extérieure ou sociale. Elle manifestera la différence entre ceux qui sont reconnus comme justes et ceux qui sont condamnés.

4.8. Les méchants et les justes : ponērous et dikaiōn

Les deux catégories humaines sont désignées par les termes grecs *ponērous* et *dikaiōn*.

Le premier provient de *ponēros*, qui signifie mauvais ou méchant.

Le second provient de *dikaios*, qui signifie juste.

Cette opposition est fondamentale dans le vocabulaire biblique.

Elle ne correspond pas simplement à une différence de réputation, de position sociale ou d'appartenance religieuse.

Elle concerne la situation réelle des êtres humains devant Dieu.

Dans l'Évangile selon Matthieu, la justice occupe une place importante.

Jésus déclare notamment :

« Heureux ceux qui ont faim et soif de la justice, car ils seront rassasiés ! »

Matthieu 5.6.

Il enseigne également que la justice véritable ne peut être réduite à une conformité religieuse extérieure, comme le montre Matthieu 5.20.

La distinction entre les justes et les méchants dans la parabole du filet doit donc être comprise à la lumière de cette exigence spirituelle.

Cependant, la parabole ne fournit pas à elle seule une doctrine complète de la justification.

Elle affirme principalement que Dieu établira une distinction définitive entre deux catégories d'êtres humains.

4.9. La fournaise ardente : kaminon tou pyros (κάμινον τοῦ πυρός)

Matthieu 13.50 annonce que les méchants seront jetés dans la « fournaise ardente ».

L'expression grecque *kaminon tou pyros* désigne littéralement une fournaise de feu.

Cette formulation apparaît également en Matthieu 13.42.

La répétition établit un rapprochement direct entre la parabole de l'ivraie et celle du filet.

Dans les deux cas, la fournaise représente le sort réservé aux méchants lors du jugement.

L'image du feu appartient à un vocabulaire biblique fréquemment associé au jugement divin.

On peut notamment rapprocher cette représentation de Malachie 3.19, où le jour à venir est comparé à une fournaise ardente.

Il convient toutefois de distinguer l'image employée de toutes les questions théologiques relatives à la nature exacte du châtiment final.

La parabole affirme sans ambiguïté la gravité du jugement.

Elle ne cherche pas à décrire en détail les caractéristiques physiques de la fournaise.

4.10. Les pleurs et les grincements de dents

L'expression « pleurs et grincements de dents » apparaît à plusieurs reprises dans l'Évangile selon Matthieu.

On la retrouve notamment en Matthieu 8.12, Matthieu 13.42, Matthieu 22.13, Matthieu 24.51 et Matthieu 25.30.

Elle accompagne des avertissements concernant l'exclusion du royaume ou le jugement.

Les pleurs évoquent la détresse et la souffrance.

Les grincements de dents peuvent exprimer une réaction intense de douleur, de colère ou de désespoir, selon le contexte.

Dans Matthieu 13.50, l'expression souligne les conséquences terribles de la séparation finale.

Jésus ne présente pas le jugement comme une simple formalité.

Il annonce une réalité suffisamment grave pour appeler ses auditeurs à prendre au sérieux leur relation avec Dieu.

La répétition de cette formule dans plusieurs enseignements montre que cet avertissement appartient pleinement au message de Jésus.

5. Le contexte historique et matériel de la pêche

5.1. La pêche dans l'économie de la Galilée

Au premier siècle, la pêche constituait une activité importante dans les localités situées autour du lac de Galilée.

Les Évangiles témoignent de cette réalité à travers les activités professionnelles de plusieurs disciples.

Pierre et André sont présentés comme des pêcheurs en Matthieu 4.18.

Jacques et Jean travaillent également avec leur père Zébédée et des ouvriers associés à leur activité, comme le rapporte Marc 1.19-20.

La pêche pouvait donc impliquer une organisation familiale, des embarcations, des filets et une coopération entre plusieurs travailleurs.

Les poissons capturés étaient destinés à la consommation locale ou à la commercialisation.

Cette activité nécessitait également le nettoyage, la réparation et l'entretien régulier des équipements.

Le cadre de la parabole correspond ainsi à une réalité familière pour les habitants de la région.

5.2. Le fonctionnement d'une grande seine

Une seine est un filet de grande dimension conçu pour entourer ou rassembler les poissons.

Son fonctionnement repose généralement sur une combinaison de flotteurs, de poids et de cordages.

La partie supérieure est maintenue près de la surface, tandis que la partie inférieure descend dans l'eau.

Le filet peut être déployé de manière à encercler une zone de pêche, puis ramené progressivement vers le rivage.

Les poissons présents dans l'espace ainsi délimité sont entraînés avec le filet.

Ce procédé explique pourquoi les prises peuvent être nombreuses et variées.

Le filet ne distingue pas les espèces au moment où il rassemble les poissons.

La sélection intervient après la capture.

Cette caractéristique technique donne toute sa force à l'image employée par Jésus.

5.3. La diversité des prises

Le lac de Galilée abrite différentes espèces de poissons.

Il est donc naturel qu'un grand filet puisse rassembler des prises variées.

Cette diversité ne signifie pas nécessairement que tous les poissons capturés possèdent la même valeur alimentaire ou commerciale.

Certains peuvent être conservés, tandis que d'autres sont rejetés.

Dans la parabole, Jésus ne précise ni les espèces concernées ni les raisons matérielles de leur sélection.

Il insiste uniquement sur le résultat du tri.

Les bons poissons sont conservés.

Les mauvais sont rejetés.

La simplicité de cette opposition permet de comprendre immédiatement l'application spirituelle donnée dans les versets suivants.

5.4. Le rivage comme lieu du tri

Le rivage constitue le lieu où les pêcheurs examinent leurs prises après avoir ramené le filet.

Le fait de s'asseoir, mentionné en Matthieu 13.48, correspond à une opération qui demande du temps et de l'attention.

Les poissons sont alors répartis selon leur qualité ou leur utilité.

Les prises conservées sont placées dans des récipients.

Les autres sont écartées.

Cette scène ne nécessite aucune connaissance technique particulière pour être comprise.

Elle repose sur une distinction simple entre ce qui est retenu et ce qui est rejeté.

Cependant, Jésus ne donne pas au rivage une signification symbolique explicite.

Il ne l'identifie ni au ciel, ni à la terre renouvelée, ni à un lieu particulier du jugement.

Le rivage appartient d'abord à la scène matérielle qui sert de comparaison.

5.5. Les limites de la reconstitution historique

L'arrière-plan historique permet de mieux comprendre la vraisemblance de la scène, mais il ne doit pas conduire à ajouter au texte des informations qu'il ne contient pas.

Matthieu ne précise pas la taille du filet, le nombre de pêcheurs, la durée de l'opération ou les espèces capturées.

Il ne mentionne pas non plus une embarcation particulière.

Ces éléments peuvent être reconstitués à partir des pratiques anciennes de la pêche, mais ils ne constituent pas des données explicites de la parabole.

Cette distinction méthodologique est essentielle.

L'étude historique éclaire le texte biblique ; elle ne doit pas se substituer à lui.

Le message central demeure la séparation finale annoncée par Jésus.

6. La signification spirituelle des éléments de la parabole

6.1. Le filet et le rassemblement des hommes

Le filet constitue l'élément principal de la comparaison employée par Jésus.

Il rassemble des poissons de différentes espèces sans effectuer immédiatement de distinction entre eux.

Cette caractéristique évoque la situation présente dans laquelle des êtres humains peuvent se trouver associés à la manifestation du royaume sans que leur destinée finale soit encore révélée.

La parabole ne précise cependant pas que le filet représente exclusivement l'Église, la prédication de l'Évangile ou l'ensemble de l'humanité.

Ces rapprochements peuvent être proposés à partir d'autres passages bibliques, mais ils ne sont pas explicitement formulés par Jésus.

L'interprétation doit donc demeurer prudente.

Ce que le texte établit clairement, c'est qu'un rassemblement précède une séparation définitive.

Cette succession constitue le fondement de l'enseignement.

6.2. La mer et le monde présent

Dans la scène racontée par Jésus, la mer représente le milieu dans lequel le filet est jeté.

Certains interprètes y reconnaissent une image du monde dans lequel les hommes vivent et où s'accomplit l'annonce du royaume.

Ce rapprochement est possible, notamment parce que la parabole de l'ivraie identifie explicitement le champ au monde en Matthieu 13.38.

Cependant, cette correspondance ne peut être transférée automatiquement à la parabole du filet.

Jésus ne déclare pas que la mer représente le monde.

Il faut également éviter d'appliquer à cette parabole toutes les significations symboliques de la mer présentes dans d'autres livres bibliques, notamment dans l'Apocalypse.

La mer appartient d'abord au cadre naturel de la pêche.

Sa fonction essentielle est de permettre le rassemblement des poissons avant leur séparation.

6.3. Les poissons de toute espèce et la diversité humaine

Le filet rassemble des poissons de différentes sortes.

Cette diversité peut illustrer la variété des êtres humains concernés par l'annonce du royaume.

Les différences d'origine, de condition sociale, de culture ou de parcours personnel ne sont pas des critères permettant aux hommes de déterminer avec certitude la destinée éternelle de chacun.

Cependant, la parabole ne cherche pas principalement à développer une doctrine de l'universalité de l'Évangile.

Elle souligne que le rassemblement comprend des éléments qui seront finalement distingués.

La diversité initiale ne doit donc pas être confondue avec la distinction finale.

Les poissons sont d'abord décrits selon leurs différentes espèces, puis répartis entre ceux qui sont bons et ceux qui sont mauvais.

Cette transition prépare l'explication donnée par Jésus concernant les justes et les méchants.

6.4. Le filet rempli et l'achèvement du rassemblement

Matthieu 13.48 précise que le filet est tiré sur le rivage lorsqu'il est rempli.

Cette indication marque la fin de l'opération de pêche.

Elle introduit le moment où le rassemblement laisse place au tri.

Dans l'application spirituelle, Jésus situe la séparation à la fin du monde.

Il est donc possible de reconnaître dans l'achèvement de la pêche une image de la conclusion de la période présente.

Toutefois, le texte ne permet pas d'affirmer que le filet doit contenir un nombre prédéterminé de personnes avant que le jugement puisse intervenir.

Il ne fournit aucun renseignement permettant de calculer la date de cet événement.

L'enseignement porte sur la certitude de l'achèvement, et non sur la possibilité d'en déterminer le calendrier.

6.5. Les pêcheurs et les anges

Dans la première partie de la parabole, les pêcheurs accomplissent le tri.

Dans l'explication, Jésus précise que les anges viendront séparer les méchants d'avec les justes.

Cette correspondance concerne particulièrement l'opération finale de séparation.

Elle ne signifie pas nécessairement que toutes les activités des pêcheurs représentent des actions accomplies par les anges pendant l'histoire humaine.

Le texte ne précise pas qui, dans la réalité spirituelle, correspond au geste initial consistant à jeter le filet.

En revanche, il identifie clairement les acteurs de la séparation finale.

Les anges interviennent comme serviteurs de Dieu dans l'accomplissement du jugement.

Cette fonction apparaît également dans l'explication de la parabole de l'ivraie, en Matthieu 13.39-41.

Le jugement final n'est donc pas présenté comme une opération confiée à l'appréciation des hommes.

6.6. Les bons poissons et les justes

Les bons poissons sont conservés dans des récipients.

Dans l'explication de Jésus, ils correspondent aux justes, dont les méchants seront séparés.

Le texte ne développe pas directement le sort des justes après cette séparation.

Il insiste davantage sur le jugement réservé aux méchants.

Cependant, l'ensemble de l'enseignement de Matthieu 13 permet d'éclairer cette perspective.

Dans Matthieu 13.43, Jésus déclare :

« Alors les justes resplendiront comme le soleil dans le royaume de leur Père. »

Cette affirmation appartient à l'explication de la parabole de l'ivraie.

Elle complète utilement celle du filet, sans qu'il soit nécessaire de considérer les récipients des pêcheurs comme une représentation précise du royaume céleste.

La conservation des bons poissons évoque une issue favorable, mais Jésus ne donne pas de signification indépendante aux récipients.

6.7. Les mauvais poissons et les méchants

Les poissons mauvais sont rejetés après le tri.

Jésus explique que les méchants seront séparés des justes et jetés dans la fournaise ardente.

La correspondance est ici explicite.

Le rejet des poissons sert d'image au jugement réservé aux méchants.

Cette distinction ne doit pas être comprise comme une invitation à considérer certaines catégories sociales ou certains peuples comme intrinsèquement mauvais.

Le texte ne présente aucun critère ethnique, économique ou culturel.

Il oppose les justes et les méchants devant Dieu.

La parabole rappelle ainsi que le jugement divin ne repose pas sur les apparences humaines.

Elle ne donne cependant pas aux croyants l'autorité de prononcer eux-mêmes une condamnation définitive sur les personnes.

6.8. Les récipients et la conservation des bons poissons

Matthieu 13.48 indique que les pêcheurs placent les bons poissons dans des récipients.

Ce détail appartient à la pratique ordinaire de la pêche.

Les prises destinées à être conservées sont séparées de celles qui doivent être rejetées.

Certains commentaires proposent de voir dans ces récipients une image du ciel ou de la sécurité éternelle des justes.

Cependant, Jésus ne développe pas cette correspondance dans son explication.

Il ne précise pas non plus que chaque récipient possède une signification particulière.

L'élément essentiel est la conservation des bons poissons, par opposition au rejet des mauvais.

Il convient donc de ne pas construire une doctrine détaillée à partir d'un élément que le texte ne présente pas comme un symbole autonome.

7. La séparation finale entre les justes et les méchants

7.1. Un événement situé à la fin du monde

Jésus situe explicitement la séparation à la « fin du monde », selon la traduction de Matthieu 13.49.

Cette précision distingue le jugement final des évaluations et des décisions qui interviennent au cours de l'histoire humaine.

La parabole ne décrit pas une succession de jugements individuels accomplis par les pêcheurs pendant que le filet se trouve encore dans la mer.

Elle présente une opération de rassemblement suivie d'un tri final.

Le moment de cette séparation est donc essentiel.

Il correspond à l'achèvement de l'âge présent.

Cette perspective rejoint Matthieu 13.39, où Jésus identifie la moisson de la parabole de l'ivraie à la fin du monde.

Les deux enseignements annoncent ainsi une intervention divine décisive au terme de la période présente.

7.2. Une séparation certaine et définitive

La formulation de Jésus ne présente pas le jugement comme une simple possibilité.

Il déclare :

« Les anges viendront séparer les méchants d'avec les justes. »

Matthieu 13.49.

Le futur employé exprime un événement annoncé avec certitude.

Cette séparation mettra fin à la situation de coexistence représentée par les poissons réunis dans le même filet.

Pendant la période du rassemblement, les deux catégories demeurent ensemble.

Au moment du jugement, elles sont distinguées.

La parabole ne prévoit pas une nouvelle opération de pêche après le tri, ni une réintégration des poissons rejetés.

Cette observation renforce le caractère conclusif de la scène.

Toutefois, les questions relatives à la durée et aux modalités exactes du châtiment doivent être examinées à partir de l'ensemble des passages bibliques consacrés au jugement final.

7.3. Une distinction qui appartient à Dieu

La séparation annoncée ne repose pas sur une décision humaine.

Les anges accomplissent cette opération dans le cadre du jugement divin.

Cette précision interdit de confondre le discernement nécessaire à la vie chrétienne avec le droit de déterminer définitivement le sort éternel d'une personne.

Les Écritures appellent les croyants à discerner le bien du mal, à examiner les enseignements et à pratiquer la justice.

Mais ce discernement ne leur confère pas l'autorité du jugement final.

Matthieu 7.1-5 met notamment en garde contre le jugement hypocrite.

La parabole du filet rappelle que la séparation définitive appartient à Dieu.

Les hommes peuvent observer des comportements, entendre des déclarations et constater des actes.

Ils ne possèdent cependant pas la connaissance parfaite qui caractérise le jugement divin.

7.4. La justice divine et l'absence d'erreur

Dans une pêche ordinaire, les pêcheurs peuvent commettre des erreurs.

Ils peuvent conserver un poisson qui aurait dû être rejeté ou écarter une prise qui aurait pu être utilisée.

La comparaison de Jésus ne signifie pas que de telles erreurs sont possibles dans le jugement divin.

Une parabole utilise une situation humaine pour illustrer un enseignement particulier, sans transférer toutes les limites de cette situation à la réalité spirituelle.

L'ensemble des Écritures présente Dieu comme un juge juste.

Genèse 18.25 pose cette question fondamentale :

« Celui qui juge toute la terre n'exercera-t-il pas la justice ? »

Cette affirmation éclaire la parabole.

La séparation finale ne sera pas arbitraire.

Elle correspondra à la justice parfaite de Dieu.

7.5. La différence entre appartenance apparente et justice véritable

Le fait que tous les poissons soient réunis dans un même filet constitue un avertissement important.

Le rassemblement initial ne garantit pas que chaque poisson sera conservé.

Cette image peut être rapprochée des avertissements de Jésus concernant ceux qui professent extérieurement leur attachement à Dieu sans accomplir sa volonté.

Dans Matthieu 7.21, Jésus déclare :

« Ceux qui me disent : Seigneur, Seigneur ! n'entreront pas tous dans le royaume des cieux, mais celui-là seul qui fait la volonté de mon Père qui est dans les cieux. »

Le rapprochement ne signifie pas que le filet représente exclusivement une institution religieuse.

Il montre cependant une cohérence entre plusieurs enseignements de Jésus.

Une appartenance extérieure, une profession de foi verbale ou une proximité apparente avec les réalités du royaume ne suffisent pas, à elles seules, à établir la justice véritable devant Dieu.

La parabole invite donc à ne pas confondre rassemblement visible et reconnaissance finale par Dieu.

7.6. Le jugement final et la responsabilité personnelle

La parabole du filet possède une dimension collective puisqu'elle décrit un rassemblement nombreux.

Cependant, la distinction finale concerne les personnes reconnues comme justes ou méchantes.

L'image ne présente pas une condamnation automatique fondée sur l'appartenance à un groupe humain particulier.

Elle conduit à considérer la responsabilité de chacun devant Dieu.

Cette perspective rejoint d'autres déclarations de Jésus.

En Matthieu 16.27, le Fils de l'homme est annoncé comme devant venir dans la gloire de son Père avec ses anges et rendre à chacun selon ses œuvres.

Cette déclaration associe le jugement à la responsabilité personnelle.

La parabole du filet ne développe pas les rapports entre la foi, la grâce, la repentance et les œuvres.

Elle affirme néanmoins que la séparation finale correspondra à une distinction réelle devant Dieu, et non à une simple classification humaine.

7.7. La portée universelle du jugement

Le filet rassemble des poissons de toute espèce.

Cette diversité peut évoquer l'étendue du rassemblement humain concerné par le jugement.

Toutefois, l'universalité du jugement doit être établie principalement à partir des passages qui l'affirment explicitement.

Matthieu 25.31-32 annonce que toutes les nations seront assemblées devant le Fils de l'homme.

Actes des apôtres 17.31 déclare également que Dieu a fixé un jour où il jugera le monde selon la justice.

Ces textes permettent de situer la parabole du filet dans une perspective biblique plus large.

Le jugement final ne sera pas limité à une catégorie sociale ou à un peuple particulier.

Il manifestera la souveraineté de Dieu sur l'humanité.

La parabole contribue à cet enseignement en soulignant la certitude de la séparation, sans en détailler toute l'étendue.

7.8. La gravité de l'avertissement de Jésus

La parabole s'achève sur le sort réservé aux méchants.

Cette conclusion donne à l'ensemble du récit une portée solennelle.

Jésus ne cherche pas simplement à décrire une scène de pêche familière.

Il utilise cette image pour annoncer une réalité future dont les conséquences sont graves.

La mention de la fournaise ardente et des pleurs et grincements de dents interdit de réduire le jugement à une distinction purement symbolique dépourvue de conséquences.

En même temps, cet avertissement doit être compris dans le cadre général de l'annonce du royaume.

Jésus appelle les hommes à la repentance et à la foi.

Dès le début de son ministère public, Matthieu 4.17 rapporte cette proclamation :

« Repentez-vous, car le royaume des cieux est proche. »

La parabole du filet rappelle pourquoi cet appel doit être pris au sérieux.

Le temps présent est celui où la réponse à Dieu demeure possible.

La séparation finale appartient à l'avenir annoncé par Jésus.

Elle constitue donc un avertissement adressé aux auditeurs pendant qu'ils peuvent encore entendre et accueillir la parole du royaume.

8. Le rôle des anges dans le jugement final

8.1. Une intervention explicitement annoncée par Jésus

Dans Matthieu 13.49, Jésus attribue aux anges un rôle précis dans le jugement final :

« Les anges viendront séparer les méchants d'avec les justes. »

Cette déclaration constitue l'un des éléments les plus importants de l'explication de la parabole.

Dans la scène de pêche, les hommes procèdent au tri des poissons. Dans son application spirituelle,

Jésus désigne les anges comme les acteurs de la séparation.

Leur intervention n'est donc pas une interprétation ajoutée au récit. Elle appartient à l'enseignement explicite de Jésus.

Cette précision montre que le jugement final comporte une dimension céleste. Il ne s'agit pas d'une évolution naturelle des sociétés humaines, mais d'une intervention accomplie conformément à la volonté divine.

8.2. Les anges comme serviteurs de Dieu

Dans l'ensemble des Écritures, les anges apparaissent comme des serviteurs de Dieu chargés de différentes missions.

Ils transmettent des messages, protègent certains serviteurs de Dieu et participent à l'accomplissement de ses décisions.

Hébreux 1.14 les présente comme des esprits au service de Dieu, envoyés pour exercer un ministère en faveur de ceux qui doivent hériter du salut.

Leur intervention dans le jugement final s'inscrit dans cette fonction de service.

Les anges n'agissent pas comme des autorités indépendantes qui détermineraient elles-mêmes les critères du jugement.

Ils exécutent la décision divine.

La parabole du filet ne précise pas comment ils reconnaîtront les justes et les méchants. Elle affirme simplement qu'ils accompliront cette séparation.

Il convient donc de ne pas imaginer des procédures célestes que le texte ne décrit pas.

8.3. Le parallèle avec la parabole de l'ivraie

L'explication de la parabole de l'ivraie apporte un éclairage particulièrement important.

Dans Matthieu 13.39, Jésus déclare :

« La moisson, c'est la fin du monde ; les moissonneurs, ce sont les anges. »

Cette affirmation correspond directement à Matthieu 13.49.

Dans les deux paraboles, les anges interviennent à la fin du monde pour accomplir une séparation.

Cependant, les images utilisées diffèrent.

Dans la parabole de l'ivraie, les anges sont comparés à des moissonneurs.

Dans celle du filet, leur action correspond au tri effectué par les pêcheurs.

Cette diversité d'images ne constitue pas une contradiction.

Elle permet de présenter une même réalité sous deux aspects complémentaires : la séparation de ce qui a grandi ensemble et la sélection de ce qui a été rassemblé dans un même filet.

8.4. Le Fils de l'homme et l'autorité du jugement

La parabole du filet mentionne les anges sans désigner explicitement celui qui les envoie.

L'explication de l'ivraie apporte cependant une précision importante.

Dans Matthieu 13.41, Jésus déclare :

« Le Fils de l'homme enverra ses anges. »

Cette affirmation attribue au Fils de l'homme l'autorité d'envoyer les anges chargés d'accomplir le jugement.

La même perspective apparaît en Matthieu 25.31-32, où le Fils de l'homme vient dans sa gloire, accompagné des anges, et sépare les hommes.

Ces passages permettent de comprendre que l'intervention angélique ne remplace pas l'autorité du Christ.

Les anges accomplissent leur mission sous son autorité.

La parabole du filet doit ainsi être replacée dans l'ensemble de l'enseignement de Jésus concernant son rôle dans le jugement final.

8.5. Une séparation qui dépasse le discernement humain

Les hommes peuvent constater certaines manifestations du bien et du mal, mais ils ne possèdent pas une connaissance parfaite des cœurs.

Cette limite apparaît notamment dans 1 Samuel 16.7, où Dieu rappelle que l'homme regarde à ce qui frappe les yeux, tandis que l'Éternel regarde au cœur.

La séparation finale annoncée par Jésus ne repose donc pas sur les seules apparences.

Elle manifeste une distinction que Dieu connaît parfaitement.

L'intervention des anges ne doit pas être comprise comme une enquête destinée à découvrir des informations inconnues de Dieu.

Elle correspond à l'exécution de son jugement.

Cette observation permet de distinguer clairement la responsabilité humaine présente de l'autorité divine future.

Les croyants sont appelés à pratiquer le discernement et la fidélité, mais ils ne doivent pas prétendre exercer eux-mêmes la séparation définitive annoncée dans la parabole.

9. La fournaise ardente et la réalité du jugement

9.1. Une expression déjà présente dans Matthieu 13

La parabole du filet se termine par une déclaration identique, dans son contenu essentiel, à celle qui conclut l'explication de l'ivraie.

Matthieu 13.42 et Matthieu 13.50 mentionnent tous deux la fournaise ardente ainsi que les pleurs et les grincements de dents.

Cette répétition est significative.

Elle confirme que les deux paraboles annoncent le même type de jugement final.

Dans l'ivraie, l'accent porte sur le rassemblement et l'élimination de ceux qui commettent l'iniquité.

Dans le filet, Jésus souligne la séparation des méchants d'avec les justes.

Les deux enseignements convergent vers une même conclusion : le mal ne subsistera pas indéfiniment dans l'ordre présent.

9.2. Le feu comme image du jugement divin

Dans les Écritures, le feu peut posséder différentes significations selon le contexte.

Il peut représenter la présence divine, la purification, l'épreuve ou le jugement.

Dans Matthieu 13.50, le contexte permet d'identifier clairement sa fonction.

La fournaise ardente est associée au sort des méchants après leur séparation d'avec les justes.

Il s'agit donc d'une image de condamnation.

Cette représentation rejoint plusieurs passages de l'Ancien Testament.

Malachie 3.19 annonce notamment un jour ardent comme une fournaise, où les méchants subiront le jugement divin.

Daniel 7.9-10 présente également une scène de jugement céleste accompagnée d'images de feu.

Ces rapprochements montrent que Jésus emploie un langage enraciné dans les représentations bibliques du jugement.

Toutefois, les images de ces passages ne doivent pas être confondues dans tous leurs détails.

Chaque texte doit conserver sa signification propre.

9.3. Le caractère réel du jugement

Le langage imagé d'une parabole ne signifie pas que la réalité annoncée serait fictive.

Jésus utilise une scène concrète pour révéler une vérité concernant l'avenir.

La pêche constitue l'image.

La séparation finale constitue la réalité expliquée.

De même, la fournaise ardente appartient au langage employé pour décrire les conséquences du jugement.

La question de savoir comment comprendre exactement la nature du feu doit être examinée à partir de l'ensemble des enseignements bibliques.

Cependant, cette discussion ne doit pas conduire à minimiser la portée de la déclaration de Jésus.

Le jugement annoncé est réel, grave et définitif dans la perspective de la parabole.

9.4. Les pleurs et les grincements de dents

L'expression « pleurs et grincements de dents » renforce la gravité de la condamnation.

Les pleurs évoquent une profonde détresse.

Les grincements de dents expriment une réaction intense qui peut comprendre la souffrance, la colère ou le désespoir.

Cette formule apparaît dans plusieurs enseignements de Jésus consacrés au jugement.

Elle ne doit donc pas être considérée comme un détail secondaire.

Sa répétition dans l'Évangile selon Matthieu montre qu'elle appartient au vocabulaire habituel de Jésus lorsqu'il avertit ses auditeurs des conséquences de l'exclusion finale.

Il serait néanmoins imprudent de prétendre déduire de cette expression une description exhaustive de l'état psychologique des condamnés.

Le texte souligne principalement l'intensité et la gravité de leur situation.

9.5. Le jugement et la justice de Dieu

L'annonce du jugement final soulève nécessairement la question de la justice divine.

La parabole présente une séparation entre les justes et les méchants, mais elle n'expose pas tous les critères du jugement.

Pour comprendre cette dimension, il convient de considérer d'autres passages bibliques.

Romains 2.6 affirme que Dieu rendra à chacun selon ses œuvres.

Jean 5.22 enseigne que le Père a remis tout jugement au Fils.

Jean 5.24 souligne également l'importance de la foi en celui que Dieu a envoyé.

Ces déclarations montrent que la justice divine, l'autorité du Christ et la réponse humaine à la révélation de Dieu appartiennent à un même ensemble théologique.

La parabole du filet n'a pas pour objectif de développer toutes ces questions.

Elle annonce le résultat final : une séparation juste et irrévocable, accomplie sous l'autorité divine.

9.6. Le jugement comme accomplissement de l'histoire présente

La parabole ne présente pas le jugement comme un événement isolé, sans rapport avec l'histoire humaine.

Il intervient lorsque le rassemblement est achevé.

Cette succession montre que le temps présent et le jugement futur sont liés.

Le temps présent est celui de l'annonce du royaume, de la réponse humaine et de la coexistence des justes et des méchants.

Le jugement final mettra un terme à cette situation.

Cette perspective permet de comprendre pourquoi Jésus associe si souvent l'annonce du royaume à des appels à la vigilance, à la repentance et à la fidélité.

L'avenir annoncé donne sa gravité aux décisions prises pendant la vie présente.

10. Comparaison entre la parabole du filet et celle de l'ivraie

10.1. Deux paraboles consacrées à la séparation finale

La parabole de l'ivraie, en Matthieu 13.24-30 et 36-43, constitue le parallèle le plus proche de celle du filet.

Les deux enseignements présentent une situation dans laquelle des éléments différents demeurent réunis pendant une période déterminée.

Dans l'ivraie, le blé et la mauvaise herbe poussent ensemble.

Dans le filet, les poissons de différentes sortes sont rassemblés avant d'être triés.

Dans les deux cas, la séparation intervient à la fin.

Jésus situe explicitement cet événement à la fin du monde et attribue aux anges un rôle dans son accomplissement.

Ces correspondances permettent d'établir une unité théologique entre les deux paraboles.

10.2. Les différences entre les deux images

Malgré leurs ressemblances, les deux paraboles possèdent des caractéristiques distinctes.

ÉLÉMENT	L'IVRAIE	LE FILET
Référence	Matthieu 13.24-30, 36-43	Matthieu 13.47-50
Activité	Agriculture	Pêche
Image principale	Blé et ivraie	Poissons bons et mauvais
Situation initiale	Coexistence dans un champ	Rassemblement dans un filet
Moment décisif	Moisson	Tri sur le rivage
Acteurs de la séparation	Anges	Anges
Échéance	Fin du monde	Fin du monde
Conclusion	Jugement des méchants	Jugement des méchants

La parabole de l'ivraie développe davantage la question de la patience avant le jugement.

Elle explique pourquoi le maître refuse que ses serviteurs arrachent immédiatement l'ivraie.

La parabole du filet ne contient pas cette discussion.

Elle insiste sur le caractère inévitable du tri lorsque la pêche est achevée.

10.3. La patience divine dans la parabole de l'ivraie

Dans Matthieu 13.29-30, le maître interdit d'arracher prématurément l'ivraie, afin de ne pas risquer de déraciner le blé.

Il ordonne de laisser les deux croître ensemble jusqu'à la moisson.

Cette instruction met en évidence une période d'attente avant la séparation.

La parabole du filet présente également une succession entre rassemblement et tri, mais elle n'explique pas directement les raisons de cette attente.

Il convient donc de ne pas attribuer automatiquement à chaque détail du filet les enseignements spécifiques de l'ivraie.

Les deux paraboles se complètent sans être identiques.

L'une insiste sur la coexistence et le refus d'une séparation prématurée.

L'autre souligne l'achèvement du rassemblement et la certitude du jugement.

10.4. Une même échéance eschatologique

Les deux paraboles utilisent la même expression grecque pour désigner la fin du monde.

Cette correspondance est particulièrement importante.

Elle montre que Jésus situe les deux séparations dans une même perspective eschatologique.

Il ne présente pas, dans ces deux passages, deux calendriers différents ou deux catégories de jugements indépendants.

Les images agricoles et halieutiques servent à expliquer différents aspects de l'accomplissement final du royaume.

Cependant, ces seules paraboles ne permettent pas de résoudre toutes les questions relatives à la chronologie des événements de la fin des temps.

Elles affirment avant tout que Dieu mettra un terme à la coexistence actuelle des justes et des méchants.

10.5. La différence entre patience et approbation

La comparaison des deux paraboles permet de dégager une distinction théologique essentielle.

Le fait que Dieu permette temporairement la coexistence des justes et des méchants ne signifie pas qu'il approuve le mal.

Dans la parabole de l'ivraie, le maître connaît l'existence de la mauvaise herbe, mais il reporte son élimination jusqu'à la moisson.

Dans celle du filet, les mauvais poissons demeurent parmi les autres jusqu'au moment du tri.

Dans les deux cas, l'absence de séparation immédiate ne signifie pas l'absence de jugement.

Cette observation rejoint 2 Pierre 3.9, qui présente la patience du Seigneur en relation avec son désir que les hommes parviennent à la repentance.

Il faut toutefois préciser que ce dernier passage développe explicitement un enseignement que la parabole du filet ne formule pas directement.

Le rapprochement est théologique et non une équivalence détaillée entre les textes.

10.6. Une responsabilité humaine pendant le temps présent

Les deux paraboles rappellent que le jugement final appartient à Dieu.

Elles ne conduisent cependant pas à l'indifférence morale.

L'enseignement de Jésus appelle constamment les hommes à écouter sa parole, à se repentir et à vivre conformément à la volonté divine.

La certitude du jugement ne supprime donc pas la responsabilité présente.

Elle lui donne au contraire une importance particulière.

Le croyant n'est pas chargé d'accomplir la séparation définitive entre les justes et les méchants.

Il est appelé à demeurer fidèle à Dieu pendant le temps qui précède cette séparation.

Ainsi, la parabole du filet complète celle de l'ivraie en rappelant que la patience actuelle ne doit jamais être confondue avec l'absence de jugement futur.

11. Les relations entre la parabole du filet et les autres enseignements de Jésus

11.1. La parabole du filet et la séparation des brebis et des boucs

La parabole du filet présente une correspondance importante avec l'enseignement de Jésus rapporté en Matthieu 25.31-46.

Dans ce passage, le Fils de l'homme vient dans sa gloire, accompagné de tous les anges. Les nations sont rassemblées devant lui, puis il sépare les hommes comme un berger sépare les brebis des boucs.

Les deux enseignements possèdent plusieurs caractéristiques communes.

Le rassemblement précède la séparation. Celle-ci intervient dans un contexte de jugement et aboutit à deux destinées différentes.

Cependant, Matthieu 25 développe des éléments absents de la parabole du filet.

Jésus y évoque notamment les actes accomplis ou négligés envers ceux qu'il appelle « les plus petits de mes frères ».

La parabole du filet ne présente pas ces critères. Elle insiste sur la séparation finale elle-même.

Il convient donc de rapprocher les deux passages sans les confondre.

Leur complémentarité permet de comprendre que le jugement final ne sera pas une simple distinction extérieure, mais manifestera la réalité de la relation des hommes avec Dieu.

11.2. La parabole du filet et les deux portes

Dans Matthieu 7.13-14, Jésus présente deux portes et deux chemins.

L'un conduit à la perdition, l'autre à la vie.

Cette opposition rejoint la distinction entre les justes et les méchants dans la parabole du filet.

Les deux enseignements soulignent que les destinées humaines ne sont pas toutes identiques.

Toutefois, leur perspective diffère.

Dans Matthieu 7, Jésus appelle ses auditeurs à entrer par la porte étroite. L'accent porte sur la décision présente et sur le chemin emprunté.

Dans Matthieu 13.47-50, l'attention se concentre sur la séparation qui interviendra à la fin du monde.

Ces deux perspectives sont complémentaires.

La responsabilité présente doit être considérée à la lumière de l'issue finale.

11.3. La parabole du filet et les faux disciples

Matthieu 7.21-23 rapporte un avertissement particulièrement solennel de Jésus.

Certaines personnes l'appelleront « Seigneur » et invoqueront des activités religieuses accomplies en son nom.

Pourtant, Jésus déclarera ne les avoir jamais connues.

Ce passage montre que la profession religieuse extérieure ne constitue pas, à elle seule, une garantie de reconnaissance devant Dieu.

La parabole du filet présente une vérité comparable sous une autre image.

Tous les poissons se trouvent dans le même filet, mais tous ne sont pas conservés.

Il serait néanmoins excessif d'en conclure que le filet représente exclusivement les faux et les vrais disciples réunis dans une même communauté.

Jésus ne donne pas cette identification.

Le rapprochement permet simplement de souligner une cohérence entre plusieurs avertissements concernant l'insuffisance des apparences religieuses.

11.4. La parabole du filet et les noces du fils du roi

Dans Matthieu 22.1-14, Jésus raconte la parabole des noces du fils du roi.

Après le refus des premiers invités, les serviteurs rassemblent ceux qu'ils rencontrent.

Matthieu 22.10 précise que la salle des noces se remplit de convives, « méchants et bons ».

Cependant, l'un des invités est finalement exclu parce qu'il ne porte pas le vêtement de noces.

Le rapprochement avec la parabole du filet est particulièrement intéressant.

Dans les deux récits, un rassemblement relativement large précède une distinction.

La présence au sein du rassemblement ne garantit pas automatiquement une issue favorable.

Toutefois, la parabole des noces développe la question de l'invitation et de la réponse qui lui est donnée.

Celle du filet présente principalement le jugement final.

Les deux enseignements contribuent ainsi à distinguer l'appel adressé aux hommes de leur reconnaissance définitive devant Dieu.

11.5. La parabole du filet et la résurrection pour le jugement

Jean 5.28-29 rapporte une déclaration de Jésus concernant la résurrection future.

Il annonce que ceux qui sont dans les tombeaux entendront sa voix et en sortiront, les uns pour une résurrection de vie, les autres pour une résurrection de jugement.

Ce passage apporte une précision absente de la parabole du filet.

Il associe explicitement le jugement futur à la résurrection des morts.

La parabole du filet ne mentionne ni les tombeaux ni la résurrection.

Elle présente uniquement la séparation finale.

Il convient donc de ne pas introduire artificiellement dans chaque élément de la scène de pêche une représentation de la résurrection.

Le rapprochement avec Jean 5 permet néanmoins de situer l'enseignement de Matthieu dans une perspective plus large.

Le jugement final annoncé par Jésus concerne la destinée ultime des êtres humains.

11.6. La parabole du filet et le retour du Fils de l'homme

Dans Matthieu 24.30-31, Jésus annonce la venue du Fils de l'homme sur les nuées du ciel, avec puissance et une grande gloire.

Il précise que les anges seront envoyés pour rassembler les élus.

La présence des anges établit un rapprochement avec Matthieu 13.49.

Cependant, leurs missions respectives sont formulées différemment.

Dans Matthieu 24.31, ils rassemblent les élus.

Dans Matthieu 13.49, ils séparent les méchants d'avec les justes.

Ces deux descriptions peuvent être rapprochées dans une étude générale des événements de la fin des temps.

Toutefois, la parabole du filet ne précise pas à elle seule l'ordre chronologique détaillé de tous les événements associés au retour du Christ.

Elle affirme la réalité d'une séparation finale accomplie par les anges.

12. La portée théologique de la parabole

12.1. Le royaume des cieux possède une dimension présente et future

La parabole du filet contribue à comprendre la nature du royaume des cieux dans l'enseignement de Jésus.

Le royaume est déjà annoncé pendant son ministère terrestre.

Il se manifeste par sa parole, ses œuvres et l'appel adressé aux hommes.

Cependant, son accomplissement définitif appartient encore à l'avenir.

La parabole du filet met particulièrement en évidence cette seconde dimension.

Le rassemblement précède la séparation finale.

Cette succession montre que l'histoire présente ne constitue pas encore l'état définitif du royaume.

Le jugement marquera une étape décisive dans son accomplissement.

12.2. La coexistence présente ne supprime pas la distinction spirituelle

Le filet rassemble des poissons de différentes sortes.

Ils demeurent ensemble jusqu'au moment du tri.

Cette situation illustre le fait que la distinction finale entre les justes et les méchants n'est pas encore manifestée dans toute sa portée.

Il ne faut cependant pas en conclure que le bien et le mal seraient indifférenciés aux yeux de Dieu pendant le temps présent.

La parabole n'enseigne pas que Dieu ignore la situation spirituelle des hommes avant le jugement.

Elle indique que la séparation définitive interviendra à un moment déterminé.

La distinction existe dans la connaissance divine avant d'être publiquement manifestée par le jugement.

12.3. La souveraineté de Dieu sur l'issue de l'histoire

La parabole présente un rassemblement qui parvient à son terme.

La séparation finale ne résulte pas d'une évolution imprévisible ou d'une décision laissée au hasard.

Elle appartient à l'accomplissement annoncé du royaume.

Cette perspective souligne la souveraineté divine sur l'histoire.

Le jugement final ne dépendra pas des rapports de force entre les hommes ni des appréciations changeantes des sociétés.

Il manifestera la justice de Dieu.

La parabole rappelle ainsi que l'histoire humaine possède une finalité qui dépasse les événements visibles du temps présent.

12.4. La justice et la grâce ne doivent pas être opposées

L'annonce du jugement peut sembler contrastée avec les enseignements de Jésus concernant l'amour et la miséricorde de Dieu.

Cependant, les Évangiles présentent ces réalités comme complémentaires.

Jésus annonce le pardon des péchés, appelle les hommes à la repentance et révèle la miséricorde du Père.

Il avertit également ses auditeurs de la réalité du jugement.

Jean 3.16-18 associe ainsi l'amour de Dieu, la foi au Fils et la question de la condamnation.

La parabole du filet doit être comprise dans cette continuité.

La grâce offerte pendant le temps présent ne signifie pas que le jugement final serait supprimé.

Inversement, la certitude du jugement ne doit pas conduire à oublier l'appel au salut adressé aux hommes.

12.5. La responsabilité humaine devant l'annonce du royaume

La parabole ne décrit pas directement les décisions prises par les poissons.

L'image ne doit donc pas être utilisée pour nier la responsabilité humaine.

Dans l'ensemble de son enseignement, Jésus appelle les hommes à écouter, à croire, à se repentir et à mettre sa parole en pratique.

La séparation finale annoncée dans Matthieu 13.49-50 donne une portée particulière à ces appels.

Le jugement ne constitue pas une simple information sur l'avenir.

Il rappelle la gravité de la réponse donnée à Dieu pendant la vie présente.

Cette responsabilité doit néanmoins être comprise à la lumière de l'ensemble des Écritures, notamment des enseignements concernant la grâce, la foi et la transformation de la vie.

12.6. L'espérance des justes

La parabole du filet insiste principalement sur le sort réservé aux méchants.

Elle ne développe pas longuement la destinée des justes.

Cependant, ceux-ci sont clairement distingués des méchants lors de la séparation finale.

La parabole de l'ivraie apporte un complément essentiel.

Matthieu 13.43 annonce que les justes resplendiront comme le soleil dans le royaume de leur Père.

Cette promesse permet de comprendre que le jugement final ne comporte pas uniquement une dimension de condamnation.

Il annonce également l'accomplissement de l'espérance des justes.

La séparation finale signifie donc la fin de la coexistence actuelle du bien et du mal, mais également la manifestation définitive de la justice divine.

13. Les enseignements pratiques de la parabole

13.1. Ne pas confondre appartenance extérieure et salut

L'un des avertissements les plus importants de la parabole concerne la différence entre le rassemblement et la reconnaissance finale.

Tous les poissons se trouvent dans le filet.

Pourtant, tous ne sont pas conservés.

Cette image invite à examiner sérieusement la différence entre une appartenance religieuse extérieure et une relation véritable avec Dieu.

La fréquentation d'une communauté chrétienne, la connaissance des enseignements bibliques ou l'exercice d'activités religieuses ne doivent pas être considérés comme des garanties automatiques du salut.

Jésus appelle ses disciples à une foi authentique qui se manifeste dans l'obéissance à sa parole.

Cette exigence ne doit pas être comprise comme une négation de la grâce divine.

Elle rappelle que la foi véritable ne peut être réduite à une simple apparence.

13.2. Ne pas anticiper le jugement définitif de Dieu

La parabole situe la séparation finale à la fin du monde.

Cette précision invite à la prudence dans les jugements portés sur les personnes.

Les croyants doivent discerner les comportements et les enseignements contraires à la parole de Dieu.

Cependant, ils ne possèdent pas l'autorité de déterminer définitivement la destinée éternelle d'autrui.

La distinction entre discernement présent et jugement final est essentielle.

Elle permet d'éviter deux erreurs opposées : renoncer à tout discernement moral ou prétendre exercer à la place de Dieu le jugement définitif.

La parabole rappelle que cette dernière autorité appartient à Dieu.

13.3. Prendre au sérieux le temps présent

La séparation finale intervient lorsque la pêche est achevée.

Cette succession rappelle que le temps présent possède une importance particulière.

Les hommes vivent encore dans la période où l'annonce du royaume leur est adressée.

L'appel à la repentance et à la foi demeure donc central.

La parabole ne permet pas de connaître la date du jugement.

Elle ne doit pas non plus servir de fondement à des calculs prophétiques qui dépasseraient les indications du texte.

Son objectif est d'encourager une réponse sérieuse à l'enseignement de Jésus.

13.4. Annoncer l'Évangile sans prétendre connaître le résultat final

La parabole du filet peut également éclairer la responsabilité de ceux qui annoncent l'Évangile.

La mission confiée aux disciples consiste à faire connaître le message du Christ et à appeler les hommes à devenir ses disciples.

Matthieu 28.19-20 présente cette mission dans une perspective ouverte à toutes les nations.

Cependant, ceux qui annoncent l'Évangile ne disposent pas d'une connaissance parfaite de la situation spirituelle de chaque auditeur.

Ils ne sont pas chargés d'accomplir la séparation finale.

Cette distinction encourage une annonce fidèle de l'Évangile, sans prétendre anticiper les décisions du

jugement divin.

13.5. Vivre dans la vigilance et l'espérance

L'enseignement de Jésus associe fréquemment la perspective du jugement à un appel à la vigilance.

La parabole du filet rappelle que l'histoire présente connaîtra un terme.

Cette certitude doit conduire à une vie responsable devant Dieu.

Cependant, la vigilance chrétienne ne se réduit pas à la crainte du jugement.

Elle s'accompagne de l'espérance attachée aux promesses du Christ.

Pour les justes, l'accomplissement du royaume signifie la fin de la coexistence actuelle avec le mal et la manifestation de la justice divine.

La parabole invite ainsi à considérer l'avenir avec sérieux, fidélité et confiance dans la justice de Dieu.

14. Les difficultés d'interprétation de la parabole

14.1. Le filet représente-t-il l'Église ?

L'une des interprétations les plus fréquentes consiste à identifier le filet à l'Église visible.

Selon cette lecture, les poissons bons et mauvais représenteraient les véritables croyants et ceux qui appartiennent extérieurement à la communauté chrétienne sans posséder une foi authentique.

Cette interprétation présente une certaine cohérence avec d'autres enseignements de Jésus, notamment Matthieu 7.21-23.

Cependant, elle soulève une difficulté méthodologique.

Jésus ne déclare jamais explicitement que le filet représente l'Église.

Il compare le royaume des cieux à une opération de pêche comprenant un rassemblement et un tri final.

Il convient donc de distinguer une application possible de la signification directement établie par le texte.

L'Église visible peut effectivement comprendre des personnes dont la situation spirituelle diffère profondément. Toutefois, la parabole ne permet pas de réduire le royaume des cieux à cette seule réalité institutionnelle.

Le filet représente avant tout, dans l'image choisie, un rassemblement qui précède la séparation finale.

14.2. Le filet représente-t-il la prédication de l'Évangile ?

Une autre interprétation associe le filet à l'annonce de l'Évangile.

Cette lecture s'appuie notamment sur l'appel des premiers disciples.

Dans Matthieu 4.19, Jésus déclare à Pierre et André :

« Suivez-moi, et je vous ferai pêcheurs d'hommes. »

L'image de la pêche possède donc une dimension missionnaire dans l'enseignement de Jésus.

Il est possible de rapprocher cette déclaration de la parabole du filet.

Cependant, les deux passages ne développent pas exactement le même sujet.

Matthieu 4.19 concerne l'appel des disciples à participer au rassemblement des hommes.

Matthieu 13.47-50 insiste sur la séparation finale entre les justes et les méchants.

Le rapprochement est légitime, mais il ne doit pas conduire à identifier chaque élément de la parabole à une activité précise de l'évangélisation.

Jésus ne précise pas qui jette le filet dans son application spirituelle.

Il identifie seulement les anges comme les acteurs de la séparation finale.

14.3. Les mauvais poissons sont-ils des poissons impurs ?

Une interprétation historique propose d'associer les poissons rejetés aux espèces considérées comme impures selon la loi de Moïse.

Lévitique 11.9-12 distingue les animaux aquatiques pouvant être consommés de ceux qui ne le peuvent pas, selon la présence de nageoires et d'écailles.

Dans un contexte juif, cette distinction alimentaire pouvait effectivement influencer la sélection des prises.

Cependant, Matthieu 13.48 ne précise pas que les poissons rejetés sont impurs au sens rituel.

Le vocabulaire grec oppose les poissons bons aux poissons mauvais, sans employer explicitement les termes relatifs à la pureté et à l'impureté.

Il serait donc excessif de faire de cette hypothèse le fondement de l'interprétation.

L'explication donnée par Jésus établit une distinction morale et spirituelle entre les justes et les méchants.

Cette distinction ne doit pas être confondue avec les prescriptions alimentaires de l'ancienne alliance.

14.4. Pourquoi les bons poissons ne reçoivent-ils pas d'explication détaillée ?

La parabole présente deux catégories de poissons, mais l'explication de Jésus insiste principalement sur le sort des méchants.

Cette asymétrie peut surprendre.

Dans Matthieu 13.49-50, Jésus mentionne les justes comme ceux dont les méchants seront séparés, mais il ne décrit pas directement leur destinée.

Il ne faut pas en conclure que leur sort serait incertain ou secondaire dans l'ensemble de son enseignement.

La parabole de l'ivraie, immédiatement antérieure dans le même discours, annonce explicitement la gloire future des justes.

Matthieu 13.43 constitue donc un complément naturel à Matthieu 13.49-50.

La différence entre les deux explications correspond à leur accent respectif.

L'ivraie présente le jugement des méchants et la destinée glorieuse des justes.

Le filet concentre l'attention sur la séparation finale et sur la gravité de la condamnation.

14.5. La parabole enseigne-t-elle une prédestination au jugement ?

Le récit ne précise pas pourquoi certains poissons sont bons et d'autres mauvais.

Il ne décrit pas non plus une transformation des poissons pendant leur présence dans le filet.

Il serait donc méthodologiquement incorrect de déduire de cette image une doctrine complète de la prédestination.

La parabole n'explique pas les rapports entre la souveraineté divine, la liberté humaine, la grâce et la responsabilité personnelle.

Ces questions doivent être examinées à partir des passages bibliques qui les abordent directement.

Le sujet de Matthieu 13.47-50 est plus précisément la certitude d'une séparation finale.

Il faut éviter de demander à une parabole davantage que ce qu'elle a pour objectif d'enseigner.

14.6. Le jugement décrit correspond-il à un événement unique ?

La parabole situe la séparation à la fin du monde.

Cette indication permet d'affirmer que Jésus annonce un jugement lié à l'achèvement de l'âge présent.

Cependant, le texte ne développe pas une chronologie détaillée de tous les événements eschatologiques.

Il ne mentionne pas explicitement les mille ans d'Apocalypse 20, la première résurrection ou le jugement devant le grand trône blanc.

Ces passages peuvent être étudiés dans une recherche consacrée à la chronologie prophétique.

Mais il serait imprudent d'identifier automatiquement chaque détail du filet à un événement particulier de l'Apocalypse.

La parabole établit la certitude de la séparation finale sans fournir à elle seule un calendrier complet des derniers événements.

15. Synthèse exégétique et théologique

15.1. Le message central de Matthieu 13.47-50

L'analyse littéraire, historique et théologique permet de dégager le message essentiel de la parabole.

Jésus compare le royaume des cieux à un grand filet qui rassemble des poissons de différentes sortes.

Lorsque la pêche est achevée, les poissons sont triés.

Les bons sont conservés et les mauvais sont rejetés.

Jésus explique que cette séparation annonce celle qui interviendra à la fin du monde entre les justes et les méchants.

Le jugement sera accompli avec l'intervention des anges et aura des conséquences définitives.

Le centre de la parabole n'est donc pas la pêche elle-même, mais la certitude du jugement final.

15.2. Les affirmations explicitement établies par Jésus

Plusieurs enseignements ressortent directement du passage.

Premièrement, le royaume des cieux est comparé à un rassemblement qui comprend des éléments différents.

Deuxièmement, la séparation n'intervient qu'après l'achèvement de l'opération représentée par la pêche.

Troisièmement, Jésus situe cette séparation à la fin du monde.

Quatrièmement, les anges sont chargés de séparer les méchants d'avec les justes.

Cinquièmement, les méchants subiront un jugement dont la gravité est exprimée par l'image de la fournaise ardente.

Ces affirmations constituent le fondement certain de l'interprétation.

Les autres rapprochements doivent demeurer subordonnés à ces données explicites.

15.3. La complémentarité des paraboles du royaume

La parabole du filet ne doit pas être isolée du discours de Matthieu 13.

Elle complète particulièrement celle de l'ivraie.

Les deux enseignements annoncent la fin de la coexistence présente entre les justes et les méchants.

Ils montrent que le jugement appartient à Dieu et qu'il interviendra au moment fixé.

La parabole du filet complète également celles du trésor caché et de la perle de grand prix.

Ces dernières soulignent la valeur incomparable du royaume.

Le filet rappelle que cette réalité précieuse comporte également une dimension de jugement.

Le discours de Matthieu 13 présente ainsi un enseignement équilibré sur le royaume : son annonce, sa réception, son développement, sa valeur et son accomplissement final.

15.4. Les limites nécessaires de l'interprétation

Une lecture rigoureuse doit reconnaître les limites du texte.

La parabole ne précise pas que le filet représente exclusivement l'Église.

Elle ne déclare pas que la mer symbolise nécessairement le monde.

Elle ne fournit aucun calendrier permettant de déterminer la date du jugement.

Elle n'explique pas non plus toutes les questions relatives au salut, à la justification ou à la nature exacte du châtiment final.

Ces sujets peuvent être examinés à partir d'autres passages bibliques, mais ils ne doivent pas être artificiellement introduits dans chaque détail de la parabole.

Le respect de ces limites permet de préserver la force de l'enseignement de Jésus.

15.5. La portée permanente de l'avertissement

La parabole du filet conserve une portée qui dépasse son contexte historique immédiat.

Elle rappelle que le rassemblement présent ne constitue pas encore l'accomplissement définitif du royaume.

La distinction entre les justes et les méchants sera manifestée lors du jugement final.

Cette perspective invite les hommes à prendre au sérieux l'annonce du royaume et leur responsabilité devant Dieu.

Elle rappelle également que les croyants ne sont pas chargés de prononcer eux-mêmes le jugement définitif.

Leur responsabilité consiste à demeurer fidèles à la parole du Christ, à pratiquer la justice et à annoncer l'Évangile.

16. Conclusion générale

16.1. Une parabole brève, mais d'une portée considérable

La parabole du filet constitue l'un des enseignements les plus concis de Jésus sur le jugement final.

En quatre versets, elle présente une scène familière, son application spirituelle et un avertissement solennel.

Le filet rassemble des poissons de différentes espèces. Lorsque la pêche est achevée, les prises sont séparées.

Jésus identifie cette opération au jugement qui interviendra à la fin du monde.

La simplicité de l'image ne doit pas masquer la profondeur de son enseignement.

Le royaume des cieux ne peut être compris uniquement à partir de son développement présent.

Il possède également une dimension future, dans laquelle la justice divine sera pleinement manifestée.

16.2. Le rassemblement présent et la séparation future

La distinction entre le temps du rassemblement et celui de la séparation constitue le principe central de la parabole.

Pendant la période présente, les justes et les méchants coexistent.

Cette situation ne signifie pas que Dieu ignore leur condition spirituelle.

Elle indique que le jugement définitif n'a pas encore été accompli.

Lorsque le moment fixé sera venu, les anges interviendront pour séparer les méchants d'avec les justes.

Cette séparation ne dépendra pas des appréciations humaines.

Elle manifestera la justice de Dieu.

16.3. La certitude du jugement et l'espérance du royaume

La conclusion de Jésus souligne particulièrement la gravité du jugement réservé aux méchants.

L'image de la fournaise ardente et l'expression « pleurs et grincements de dents » constituent un avertissement qui ne peut être écarté sans affaiblir le sens du texte.

Cependant, la parabole doit être replacée dans l'ensemble de l'enseignement de Jésus.

Le jugement final signifie également que le mal ne subsistera pas indéfiniment.

Les justes connaîtront l'accomplissement des promesses divines, comme l'annonce Matthieu 13.43.

La perspective du jugement comporte ainsi deux dimensions complémentaires : un avertissement pour ceux qui rejettent Dieu et une espérance pour ceux qui lui appartiennent.

16.4. La responsabilité des disciples

La parabole du filet fut enseignée dans le contexte des instructions données par Jésus à ses disciples.

Elle leur rappelait que la proximité avec les réalités du royaume ne devait jamais conduire à la négligence spirituelle.

La connaissance des enseignements de Jésus appelle une réponse authentique.

Cependant, les disciples ne reçoivent pas la mission d'accomplir eux-mêmes la séparation finale.

Cette responsabilité appartient à Dieu.

Leur mission consiste à annoncer fidèlement l'Évangile, à vivre conformément à l'enseignement du Christ et à demeurer vigilants dans l'attente de son accomplissement.

16.5. L'enseignement essentiel de la parabole

La parabole du filet conclut la série des comparaisons du royaume dans Matthieu 13 par une affirmation fondamentale : le rassemblement présent sera suivi d'une séparation définitive.

Le jugement final manifestera la distinction entre les justes et les méchants.

Cette certitude donne toute sa gravité à l'annonce du royaume.

Elle rappelle que l'histoire humaine possède un terme et que la justice divine sera pleinement révélée.

La parabole invite ainsi à considérer le temps présent comme celui de la réponse à l'appel de Dieu, dans la perspective de l'accomplissement futur de son royaume.

La parabole du filet enseigne que le rassemblement des hommes ne constitue pas encore leur destinée définitive : à la fin du monde, Dieu fera manifester, par l'intervention de ses anges, la séparation entre les justes et les méchants.

LEXIQUE

Analyse de Matthieu 24.3-51 — Voici une analyse exégétique verset par verset de Matthieu 24.3-51. Matthieu 24.3 Les disciples interrogent le Messie Jésus en privé sur trois événements : la destruction du Temple, sa venue, et la fin du monde.
INF170 · https://schilo.org/inf170-analyse-de-matthieu-24-3-51/

La Bible Segond 1910 — La Bible Segond 1910 est la première révision majeure de la traduction biblique de Louis Segond, réalisée après sa mort sous l'égide de la British and Foreign Bible Society. Fidèle aux textes hébreux et grecs originaux, elle corrige les erreurs et modernise légèrement le langage pour une meilleure accessibilité. Largement adoptée par les communautés protestantes francophones, elle est devenue une référence incontournable pendant des décennies et a posé les bases des révisions bibliques ultérieures.
INF076 · https://schilo.org/inf076-la-bible-segond-1910/

Le lac de Génésareth — Le lac de Génésareth, également connu sous le nom de mer de Galilée, lac de Tibériade ou lac de Kinneret, est un plan d'eau important en Israël, mentionné à plusieurs reprises dans les Évangiles. Situation : Le lac de Génésareth est situé dans la région nord d'Israël, en Galilée, près des hauteurs du Golan.
INF087 · https://schilo.org/inf087-le-lac-de-genesareth/

Parabole ou métaphore — Le nombre de parabole dans les Evangiles varie considérablement en fonction des différents chercheurs. Certaines sont définies directement dans le texte où nous trouvons que le Messie Jésus annonce une parabole.
INF181 · https://schilo.org/inf181-parabole-ou-metaphore/

Les romains — En l’an -63 av. J.-C. le général romain Pompée, envahi le territoire d’Israël et prend Jérusalem.
INF004 · https://schilo.org/inf004-les-romains/

Le vêtement de noce — Dans Matthieu 22.11-13, le roi entre dans la salle du festin et remarque un homme qui n’a pas l’habit de noces. Il lui demande pourquoi, mais l’homme reste muet.
INF199 · https://schilo.org/inf199-le-vetement-de-noce/

YHWH — Le tétragramme YHWH est le nom propre de Dieu utilisé dans la Bible hébraïque. Nom de Dieu : YHWH est considéré comme le nom le plus sacré de Dieu dans le judaïsme.
INF038 · https://schilo.org/inf038-yhwh/

POUR ALLER PLUS LOIN

ANNEXE	ANX468 – La pêche au filet dans la Galilée du premier siècle https://schilo.org/anx468-la-peche-au-filet-dans-la-galilee-du-premier-siecle/
ANNEXE	ANX469 – Les poissons purs et impurs dans la loi de Moïse : quel rapport avec la parabole du filet ? https://schilo.org/anx469-les-poissons-purs-et-impurs-dans-la-loi-de-moise-quel-rapport-avec-la-parabole-du-filet/
ANNEXE	ANX470 – La fin du monde dans l'enseignement de Jésus : signification et portée de Matthieu 13.49 https://schilo.org/anx470-la-fin-du-monde-dans-lenseignement-de-jesus-signification-et-portee-de-matthieu-13-49/
ANNEXE	ANX471 – Le jugement final dans les paraboles de Jésus : unité et complémentarité des enseignements https://schilo.org/anx471-le-jugement-final-dans-les-paraboles-de-jesus-unite-et-complementarite-des-enseignements/
ANNEXE	ANX472 – Les anges et leur rôle dans le jugement final selon l'enseignement de Jésus https://schilo.org/anx472-les-anges-et-leur-role-dans-le-jugement-final-selon-lenseignement-de-jesus/
ANNEXE	ANX473 – La fournaise ardente, les pleurs et les grincements de dents : étude des expressions du jugement https://schilo.org/anx473-la-fournaise-ardente-les-pleurs-et-les-grincements-de-dents-etude-des-expressions-du-jugement/
ANNEXE	ANX474 – Les justes et les méchants dans la parabole du filet : critères bibliques et signification spirituelle https://schilo.org/anx474-les-justes-et-les-mechants-dans-la-parabole-du-filet-criteres-bibliques-et-signification-spirituelle/
ANNEXE	ANX475 – Le filet et la mission des disciples : rassemblement des hommes et annonce de l'Évangile https://schilo.org/anx475-le-filet-et-la-mission-des-disciples-rassemblement-des-hommes-et-annonce-de-levangile/
ANNEXE	ANX476 – La parabole du filet et la résurrection des morts : la portée du jugement final https://schilo.org/anx476-la-parabole-du-filet-et-la-resurrection-des-morts-la-portee-du-jugement-final/
ANNEXE	ANX477 – Les limites de l'interprétation de la parabole du filet : distinguer le texte biblique des hypothèses https://schilo.org/anx477-les-limites-de-linterpretation-de-la-parabole-du-filet-distinguer-le-texte-biblique-des-hypotheses/
ANNEXE	ANX478 – Les limites de l'interprétation de la parabole du filet : distinguer le texte biblique des hypothèses https://schilo.org/anx478-les-limites-de-linterpretation-de-la-parabole-du-filet-distinguer-le-texte-biblique-des-hypotheses/
PARCOURS	Discours en paraboles de Matthieu 13 https://schilo.org/parcours/discours-en-paraboles-de-matthieu-13/
THÈME	Paraboles du Royaume https://schilo.org/theme/paraboles-du-royaume/
SÉRIE	Discours en paraboles de Matthieu 13 https://schilo.org/serie/discours-en-paraboles-de-matthieu-13/
ÉTUDE PRÉCÉDENTE	PAR017 - Le riche insensé https://schilo.org/par017-le-riche-insense/

INDEX DE L'ÉTUDE

Mots-clés : parabole du filet · Matthieu 13 · royaume des cieux · jugement final · séparation · justes et méchants · anges · pêche en Galilée · sagēnē · fin du monde · fournaise ardente · eschatologie

GENÈSE 49.10

« Le sceptre ne s'éloignera pas de Juda, ni le bâton de commandement d'entre ses pieds, jusqu'à ce que vienne Schilo, et que les peuples lui obéissent. »

Pourquoi « Schilo » ?

Le terme « Schilo » apparaît dans la Genèse, au sein de la bénédiction de Jacob sur ses fils. Il est généralement traduit par « celui à qui cela appartient » ou « celui qui doit venir » — une prophétie messianique qui annonce un personnage issu de la tribu de Juda, à qui les peuples du monde obéiront. Pour nous, ce nom symbolise notre conviction centrale : Jésus est ce Schilo — le Messie annoncé, fils de David, fils d'Abraham, vers qui pointent toutes les Écritures. Notre site porte ce nom en hommage à cette prophétie et à Celui qu'elle désigne.

SOURCES ET DROITS

Cette étude : © 2026 Schilo — Tous droits réservés. Source : https://schilo.org/par012-le-filet-academique/, exportée le 25/11/2026. La version en ligne peut avoir été complétée depuis.